
**SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS
DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

Val-David, le 5 septembre 2017

La Municipalité du Village de Val-David est heureuse d'annoncer qu'au terme d'une période de cordiales négociations intégrant l'exercice d'équité salariale, la convention collective a été signée le 5 septembre 2017 et sera rétroactive au 1^{er} septembre 2016.

D'une durée de 5 ans, cette nouvelle convention prévoit entre autres la mise en place d'un comité de relation de travail et une mise à jour d'avantages sociaux. Des ajustements significatifs découlant de l'exercice de maintien de l'équité salariale auront conduit à une augmentation progressive de 2 à 2,5 % sur 5 ans. Ces augmentations correspondent aux augmentations prévues aux enquêtes sur la rémunération 2016-2017, se situant entre 2,5 % et 2,7 %.

Les deux parties se sont dites satisfaites des conditions de travail prévues à cette convention collective, tant du point de vue normatif que du point vu monétaire. Elle sera en vigueur jusqu'au 31 août 2021.

Le Conseil municipal est heureux d'avoir conclu, à l'intérieur d'une année, les conventions collectives de ses Cols blancs et les contrats de travail du personnel administratif cadre. Le climat de travail est à son meilleur.



- M. Michel Gratton, Conseiller syndical, SCFP
- Mme Catherine Audemars, Adjointe administrative aux services techniques, Secrétaire trésorière SCFP
- M. Bernard Généreux, Directeur général et secrétaire-trésorier
- M. Guillaume Beauregard, Responsable des activités sportives et récréatives, Président SCFP
- Mme Nicole Davidson, Mairesse de Val-David